



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

9336, avenue Royale, Sainte-Anne-de-Beaupré G0A 3C0

Tél.: (418) 827-3191 Fax: (418) 827-8275

Courriel: info@sainteannedebeaupre.com - www.sainteannedebeaupre.com

Sainte-Anne-de-Beaupré, le 23 juillet 2019

Communiqué aux citoyen(ne)s

Bonjour à tous,

J'aimerais vous interpeller concernant les travaux sur la Côte Ste-Anne. Concernant la Côte Ste-Anne Ouest (communément appelée Côte du sculpteur) nous avons décidé de ne pas permettre à la population locale de l'utiliser, même si l'entrepreneur a pavé une portion de celle-ci. La firme d'ingénierie que nous avons mandatée est toujours à faire l'évaluation des travaux afin de corriger le glissement de terrain qui s'est produit lors des travaux exécutés par l'entrepreneur (Lafontaine). Par conséquent, les résidents doivent utiliser le chemin de contournement identifié (celui qui passe, entre autres, par la terre de M. Dupont et de Mme Turcotte).

Je suis bien conscient que cela vous occasionne des désagréments, mais soyez assurés que nous tentons de trouver une solution sécuritaire, afin de remédier à la situation. Il est aussi possible que vous deviez utiliser le chemin de contournement pendant un certain temps, tout cela dans le but que les travaux puissent être faits selon les règles applicables.

De plus, les propriétaires de l'entreprise Excavation D.M.C. me demandent de vous prier de ne plus passer sur leur terrain. Quelques résidents essaient de le faire, et ce sans autorisation, ce qui n'est permis qu'aux gens de Lafontaine ainsi qu'aux employés de la Ville qui eux ont l'autorisation de circuler sur ce territoire.

Concernant la Côte Gravel, là aussi, seulement les résidents ont le droit d'y circuler pour accéder à leur propriété. Pour les autres (les résidents de la Côte Ste-Anne), vous devez absolument utiliser la Côte Jean-Barrette à l'est, ce qui vous cause malheureusement un détour.

En terminant, je me dois de faire ce communiqué pour votre sécurité ainsi que celle des travailleurs et je vous demande de bien vouloir respecter ces directives afin que le projet se déroule de façon sécuritaire et dans les meilleurs délais.

Je vous remercie pour votre habituelle collaboration.

Jacques Bouchard, maire
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré